



Communiqué de presse

Une révision du plan local d'urbanisme pour la création d'un futur centre équestre à Marennes

Le 14 décembre 2010 le conseil municipal de Marennes a approuvé la révision simplifiée du plan local d'urbanisme afin de permettre la création d'un centre équestre, au titre de l'intérêt touristique et économique que ce projet représente pour la commune.

Un projet important

La révision simplifiée, lancée le 20 avril dernier par le conseil municipal avait pour objectif de changer le zonage des parcelles concernées, au lieu dit «Fief de la braguette», pour les faire passer de zone agricole à valeur paysagère en zone agricole à vocation de création d'un centre équestre.

A la suite du bornage de la propriété concernée, des travaux de clotûre ont été réalisés. Ces clo-tûres implantées en limite du chemin rural permettront un accès piéton et à cheval des usagers en direction du canal tout en rétablissant les emprises réelles du domaine communal.

A l'exception des véhicules agricoles ce chemin sera réservé, par arrêté municipal, à une utilisation piétonne et équestre.

Les premiers travaux de terrassement et de réalisation des plate formes sont en cours annonçant la réalisation très prochaine du bâtiment.

Le projet sera présenté prochainement au conseil municipal afin que chacun puisse apprécier ce projet d'importance.

Une aubaine pour la commune

Ce projet va non seulement permettre de développer l'activité hippique sur le territoire pour les cavaliers qui souhaitent s'adonner à leur loisir favori, mais aussi élargir l'éventail des activités de loisirs pour les touristes qui fréquentent notre territoire.

Ce centre équestre, qui sera géré par un jeune couple passionné de chevaux, et qui reposera sur une grande qualité architecturale, verra le jour dans les prochains mois à proximité du Lindron.

Si vous souhaitez inscrire vos enfants ou en savoir plus sur le projet n'hésitez pas à contacter Dorothee Chateau au 06 72 33 84 00.

Contact presse :
Adrien Gobbo
06 48 35 60 12
communication@marennnes.fr